

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
1^{er} DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
bureau du Journal
du Lot

se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. HAVAT, rue J.-J. Rousseau, 8
M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

l'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.
Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30 ^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 ^m soir.				Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 ^m matin.			

Cahors, le 13 Janvier 1876.

LA CRISE.

Nous reproduisons les principaux détails que nous trouvons dans les journaux arrivés mercredi, à Cahors.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Le *Journal officiel* n'a pas parlé. L'Agence Havas annonce que les difficultés sont aplanies et qu'aucune modification ministérielle n'est plus à prévoir. De son côté, le *Journal des Débats*, tout en annonçant la démission de M. le ministre des finances, dit lui-même que de nouveaux pourparlers ont été engagés et que l'on n'en connaît pas encore le résultat ; ce qui laisserait supposer que l'entente est encore possible. Nous sommes de ceux qui la désirent. Une crise ministérielle, dans les circonstances présentes, alors que la Chambre est presque dissoute, à la veille des élections générales, pourrait avoir les plus graves conséquences.

Nous en appelons au patriotisme et au bon sens des membres du cabinet ; ils n'ont qu'à jeter les yeux sur les journaux bonapartistes, pour se rendre compte du plaisir qu'ils feraient au parti de l'Empire en accentuant les nuances qui les divisent pour comprendre que leur accord est indispensable.

On lit dans le *Temps*, qui se montre très aigre contre M. Buffet :

Dans le conseil des ministres, qui a été tenu lundi, et qui a duré de trois heures et demie à cinq heures et demie, il n'a presque point été question de la démission provoquée de M. Léon Say et de la démission annoncée de M. Dufaure.

On a considéré que la crise n'était ouverte que par les graves dissentiments de plusieurs membres du cabinet au sujet de la politique électorale, et on s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu d'éclaircir la situation par un manifeste collectif accepté par tous les membres du cabinet.

Dans le conseil de mardi, à trois heures et demie, les membres du cabinet doivent apporter, dit-on, des projets de rédaction qui seraient débattus et seraient fondus en un seul programme, lequel serait rédigé définitivement par M. Dufaure et lu une dernière fois dans un conseil demain ou après-demain.

M. Buffet paraît néanmoins avoir compris la gravité de la démarche qu'il avait faite en provoquant gratuitement la démission de M. Léon Say. Ce dernier a été convoqué au conseil. Or, M. Buffet connaît assez son collègue pour savoir qu'il se considère comme engagé d'honneur à ne renier ni ses amitiés, ni ses opinions. Il espère donc que le programme collectif qu'on élabore en ce moment donnera à M. Léon Say une satisfaction.

Tous ceux qui se réjouissaient de voir la période électorale s'ouvrir sous les plus heureux et les plus pacifiques auspices feront des vœux pour que M. Léon Say demeure à son poste et qu'on puisse conjurer une crise qui n'aurait certainement pas profité en se prolongeant, aux idées modérées et conservatrices.

On lit dans le *Français* :

Il est vrai qu'un désaccord est survenu dans le ministère et que M. Léon Say a parlé de sa démission ; mais aucun effet n'a suivi cet événement. Le désaccord est-il fini ? On le saura définitivement après le conseil des ministres.

Pour notre part, nous croyons que la discrétion, à pareille heure, est le meilleur moyen de servir le bien public. Nous laisserons donc aux radicaux et aux bonapartistes l'honneur de débiter à ce propos mille nouvelles toutes plus douteuses ou plus fausses l'une que l'autre. Nous pouvons seulement donner aux conservateurs l'assurance formelle qu'aucune des décisions prises par le gouvernement ne sera contraire à la politique d'ordre et de bon sens dont M. Buffet a tracé le programme aux mois de mars, de novembre et de décembre de l'an passé.

En général, malgré les réticences contenues dans les trois articles qui précèdent, on est convaincu de l'apaisement de la crise, conformément à la dépêche télégraphique que nous avons publiée avant-hier. Si, par hasard, au contraire, la crise se ravivait, on trouverait des renseignements à nos dernières nouvelles.

Nous avons cité dernièrement un article justement sévère du *Français*, organe de M. Buffet, contre le parti bonapartiste. Voici un autre article de la même feuille, qui a produit une certaine impression. Le *Journal des Débats*, défenseur de la république conservatrice, et qui est habituellement en lutte ouverte avec le *Français*, fait remarquer qu'il n'a jamais attaqué, pour son compte, le parti bonapartiste avec une pareille vigueur.

Le parti bonapartiste a fêté, lundi, un anniversaire politique, le troisième de la mort de Napoléon III. S'il n'y avait dans l'empressement et la ferveur des larmes versées à cette date par M. Rouher et ses amis qu'un souvenir funèbre recueilli pieusement dans des âmes attristées, nous n'aurions qu'à nous incliner devant leur douleur personnelle. Mais le *Pays* le dit, avec l'emphase qui lui est propre au matin de toutes ces solennités : « C'est à l'église, c'est devant Dieu que nous avons la coutume, nous autres, de faire la grande conspiration de la fidélité, de l'affection, de l'espérance. » L'église est en effet, devenue pour le parti bonapartiste un lieu de manifestations et de propagande. On n'avait jamais vu certains césariens aller tant à la messe que depuis que la religion peut servir soit à déguiser, soit à montrer leur foi politique. Qu'ils traînent jusqu'aux autels de longs airs de deuil, la boutonnière fièrement décorée de violettes, nous n'avons garde de leur en contester le plaisir et la liberté. Il est toutefois regrettable, à notre sens, que, dans les oraisons funèbres où les journaux de M. Rouher pleurent Napoléon III, la vérité historique soit tant outragée ; car comparer Sedan à Waterloo pour égaler Chislehurst à Sainte-Hélène, c'est d'une éloquence pompeuse, mais c'est faux. Faire étinceler sur le front de Napoléon III « l'aurole du martyr », c'est d'un art fort habile, mais c'est une illusion théâtrale.

Le martyr, au lendemain de Sedan, c'est la France, pour la deuxième fois livrée au conquérant avec sa vieille gloire et sa laborieuse fortune par la main d'un Napoléon ; le martyr, c'est la France perdant cent mille de ses enfants dans cette large tombe que l'empire ouvre à Metz et à Sedan, en 1871 ; le martyr, c'est l'Alsace-Lorraine ! Et puis, qu'est-ce que porter à Saint-Augustin, avec sa prière et son affliction, cette pensée que le *Pays*, à l'en croire lui-même, murmure dans son cœur, « à l'église », devant Dieu : « Notre alliée, c'est la misère qui guette

le pauvre au seuil de sa maison gelée ; c'est la faim qui, pendant les vingt années qui ne sont plus, avait presque abandonné la terre de France ? » Ces calculs démagogiques, cet étalage de socialisme impérial, cette confiance dans les secours et dans les révoltes de la pauvreté aigrie et abusée, cette exaltation et cet espoir sont bons à Belleville. Mais quoi ! « à l'église, devant Dieu », sont-ce là les sentiments charitables qui animent M. Rouher et ses amis ? Et comment prieraient donc les radicaux, s'il leur plaisait de déployer, dans on ne sait quel temple de leur choix, « une démonstration sainte » comme celle-là ? Est-ce que les radicaux prient le bon Dieu de permettre que « leur alliée », la misère du peuple, leur donne le pouvoir, ne seraient pas des chrétiens de la même espèce ?

A cette même heure, les bonapartistes radicaux poussent des plaintes violentes contre le gouvernement. Et pourquoi ? Parce que, tout en proclamant leur haine de la Constitution et leur désir de substituer le jeune César de Chislehurst au maréchal de Mac-Mahon, ils sont fort jaloux des faveurs du gouvernement, assez hardis pour les solliciter et très-irrités des refus qu'ils obtiennent. Ceux qui déclament, dans les banquets d'Ajaccio ou de Bastia, les discours anticonstitutionnels dont on se souvient, ont l'audace de s'étonner qu'un gouvernement soucieux du devoir qui l'oblige à respecter et à faire respecter les lois de la Constitution, n'arbore pas leur drapeau avec leurs candidatures devant les électeurs du Sénat. Ceux qui, dans leurs professions de foi, annoncent, souhaitent et promettent « le retour de l'empire », gémissent que le gouvernement ne les recommande pas comme les candidats de la patrie même aux populations auxquelles « ce retour » ne ramènerait, en réalité, que la fatalité d'un autre Waterloo ou d'un autre Sedan ! Ceux qui, à Belleville, ont agité devant la foule leur rutilant programme d'un empire donnant le boire et le manger à bon marché, rassasiant le peuple de matérialisme et assurant à la France toutes les licences nécessaires à l'abrutissement d'une grande nation, ceux-là reprochent au gouvernement de ne pas les honorer du titre de conservateurs et de ne pas leur fournir les secours des préfets ! Tout cela est dérisoire.

Non, M. Rouher et ceux qu'entraîne sa politique révolutionnaire ne sont pas des conservateurs.

Chronique locale

et méridionale.

A Monsieur le Directeur du Journal du Lot.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien faire mention dans votre journal de ma volonté de maintenir ma candidature au Sénat, quoiqu'on puisse dire, et de rappeler cette résolution, si on se permettait de propager que je me retire de la lutte.

Je suis pour l'union de tous les partis afin de combattre tout abus d'autorité, et je suis disposé à prendre part à une ligue qui s'organiserait dans ce but.

Veuillez, agréer, etc.

LÉOPOLD LIMAYRAC,

Député du Lot, Président du Conseil général.

M. de Lamberterie nous adresse la profession de foi suivante :

A Messieurs les Electeurs Sénatoriaux
du Département du Lot.

Messieurs et chers Compatriotes,

Le 8 Février 1871, vous m'avez envoyé à l'Assemblée nationale.

Ce témoignage de confiance, dans la situation désastreuse où nous étions alors, sera le plus grand honneur de ma vie.

Vous m'aviez nommé comme Conservateur. C'est encore à ce titre que je viens solliciter vos suffrages pour le Sénat.

Si donc vous m'honoriez d'un nouveau mandat, je défendrais la Constitution du 25 février dernier, bien que je ne l'aie pas votée, et tout mon concours serait acquis au Gouvernement pour le maintien de l'ordre et de la vraie liberté.

Vous connaissez mes propositions.

J'ai demandé :

1^o La création, dans chaque département, d'une Société d'assurance mutuelle contre l'incendie, qui, administrée sans frais par le Conseil général, comme celle du département de la Meuse, pourrait, au moyen d'une prime modique, couvrir tous les sinistres, subventionner les communes pauvres pour la construction de réservoirs, l'achat de pompes, et constituer, dans quelques années, avec ses bénéfices, une réserve destinée à la fondation de colonies agricoles pour les enfants abandonnés et d'asiles pour les vieillards indigents ;

2^o La péréquation des Impôts foncier, personnel et mobilier, qui aurait pour effet d'affranchir notre département d'un tribut annuel de plus de 500,000 francs ;

3^o Le rehaussement du prix de nos tabacs, qui sont moins bien payés que ceux du département du Nord auxquels la Régie cépendant les a toujours reconnus supérieurs ;

4^o Une répartition plus équitable des fonds destinés aux grands travaux publics, afin d'assurer au Lot la prompte exécution des Chemins de fer récemment votés ;

5^o Enfin, le développement dans nos contrées de l'Industrie par l'établissement à Cahors d'une grande manufacture de l'Etat.

Telles sont les mesures dont j'ai proposé l'adoption au Gouvernement et à l'Assemblée.

Tous mes efforts tendraient à l'obtenir, si j'avais l'honneur de vous représenter au Sénat.

Les circonstances sont encore graves : ne vous en effrayez pas. Dieu protège la France.

L. DE LAMBERTERIE,

Député du Lot.

La Roque, par Martel (Lot), 12 janvier 1876.

M. le ministre de l'instruction publique termine, dit-on, dans ce moment, une circulaire aux instituteurs primaires. Cette circulaire les inviterait à garder une grande réserve dans la lutte électorale.

Un décret du président de la République, en date du 7 janvier, supprime le tribunal de commerce actuellement établi à Souillac.

M. Wallon, ministre de l'instruction publique et des cultes, vient de prendre une décision aux termes de laquelle les instituteurs-adjoints non brevetés exerçant dans les écoles ne seront pas assujettis à la retenue pour la caisse des retraites.

Un extrait de cette décision ministérielle va être, en conséquence, immédiatement envoyé, par les soins des préfets, dans toutes les écoles publiques des départements.

On lit dans la Patrie :

« Des congés et prolongations de congé ont été, depuis le 25 juin dernier jusqu'à ce jour, accordés à un certain nombre de militaires dont les familles avaient été victimes des inondations qui ont eu lieu sur divers points du territoire.

» Aujourd'hui, il résulte de rapports parvenus à l'autorité supérieure que les dégâts causés par le fléau sont à peu près partout réparés. Il y a donc lieu de mettre fin aux mesures exceptionnelles prises en juin dernier, et de rentrer dans les règles posées par l'article 2 de la loi du 13 mars 1875.

» En conséquence, il ne sera plus accordé de nouveaux congés ni de nouvelles prolongations de congé pour ce motif.

Le Journal officiel du 4 janvier publie un projet portant modification du personnel de la magistrature ; élaboré par la commission de la magistrature, présidée par M. Vente.

Si ce projet, — que l'Assemblée actuelle n'a pas eu le temps de discuter, — était voté par les Chambres nouvelles :

La cour d'appel d'Agen perdrait trois conseillers et n'en aurait que 17.

Les tribunaux d'Auch et de Cahors seraient réduits de 1 vice-président ; 1 juge ; un substitut et un commis-greffier.

Le tribunal d'Agen serait réduit de 1 juge.

Une justice de paix serait supprimée dans les villes d'Auch, Agen et Figeac.

L'attention du ministre de l'intérieur avait été depuis longtemps attirée sur le traitement administratif et médical des aliénés placés dans les asiles publics.

Après un examen approfondi de la situation, le Gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de renfoncer l'organisation actuelle en remaniant les cadres des directeurs, des médecins en chef et des médecins adjoints.

Le décret du 6 juin 1863 sur le classement du personnel administratif et médical des asiles publics a été, par suite, profondément modifié.

Ce personnel comprendra désormais :

Cinq directeurs supérieurs aux appointements de 8,000 fr. ;

Huit directeurs de 1^{re} classe, à 7,000 fr. ;

Dix de 2^e classe, à 6,000 fr. ;

Douze de 3^e classe, à 5,000 fr. ;

Douze de 4^e classe, à 4,000 fr. ;

Et un nombre illimité de directeurs de 5^e classe, à 3,000 fr.

Enfin, des médecins en nombre illimité et touchant des appointements qui s'élèveront de 2,000 à 4,000 fr. pourront leur être adjoints.

Dimanche, 9 janvier, ont eu lieu des élections pour le renouvellement partiel des membres du tribunal de commerce de Cahors.

Ont été élus pour deux ans :

M. Bousquet Caprais, président ;

M. Rouquette, juge.

Ce scrutin n'a pas eu de résultat définitif pour l'élection d'un juge suppléant.

M. Delpech, liquoriste à Cahors, a eu 44 suffrages.

M. Besse, juge suppléant, rééligible, en a eu 27.

Dimanche aura lieu le dernier scrutin.

Voici une scène de braconnage qui a failli prendre les proportions d'un drame.

Trois braconniers battaient ces jours derniers la campagne du côté du Montat, lorsque apercevant les gendarmes ils s'enfuirent. Poursuivis vigoureusement, l'un d'eux sur le point d'être

atteint s'arrêta, et épaulant son fusil, menace de mort le premier gendarme qui avancera. La position était fort critique, lorsqu'un autre gendarme arrive par derrière, et ajustant le braconnier lui ordonne de déposer son arme. Il n'y avait plus moyen de résister. On s'empara de lui malgré sa vive résistance, et on le conduisit devant le procureur de la République qui a ordonné son incarcération immédiate.

On nous écrit de Gourdon :

La foire des rois à Gourdon a pleinement justifié sa bonne renommée. Il y a été conduit près de 6000 cochons gras, qui se sont vendus à des cours assez élevés ; les prix ont varié de 55 à 65 francs les 50 kilos, bonne qualité ; les bœufs gras se sont vendus également à des cours relativement élevés, les bœufs de travail ont seuls été négligés et les ventes assez lentes ont eu lieu à des prix amoindris. La troffe a fait merveille, dans les prix de 14 à 16 fr. le kilo. Il est venu beaucoup de monde ; on pense qu'il y a eu plus de 5000 forains, et malgré l'encombrement qu'une si grande foule aurait pu causer, on n'a signalé aucun accident. Cependant on a constaté quelques vols ou tentatives de vol ; notamment le sieur Alexis Bennet, conducteur de la voiture de Cahors à Gourdon, a failli être victime d'un vol à la tire de la part d'une jeune étrangère dont il a surpris la main au moment où elle lui enlevait sa bourse de la poche du papalon.

Cette femme appelée Marie Marcellac, âgée de 24 ans a été arrêtée et traduite sur le champ à raison du flagrant délit, devant le tribunal de police correctionnelle. Elle est originaire de St-Parthain (Aveyron), elle se dit marchande ambulante et avoir été réduite à un complet dénuement par suite de l'abandon d'un individu avec lequel elle faisait le commerce. C'est la misère qui l'avait poussée à voler ; elle a subi deux condamnations pour vol ; elle a avoué le fait et le tribunal lui a infligé 3 mois de prison.

Le tribunal a été saisi d'un autre délit de tentative de vol à la tire qui était imputé au nommé Jean Tixier, marchand ambulant, originaire de St-Jean-des-Olières, près Riom (Puy-de-Dôme), commis au préjudice de M. Coste, père, marchand de coirs, le jour de la dernière foire de Salviac. Cet individu profitant des difficultés dans la circulation parce qu'il y avait une foule compacte dans certains endroits où tout le monde était bousculé, mit la main dans la poche intérieure de l'habit de M. Coste qui s'en aperçut au moment où son portefeuille renfermant des billets de banque avait été soulevé au point qu'il allait disparaître. M. Coste put empêcher la soustraction et fit arrêter le voleur, qui n'en était pas à son coup d'essai, et qui a subi une condamnation prononcée par le tribunal de Clermont-Ferrand ; il a été condamné également à 3 mois d'emprisonnement.

On nous écrit de Valprionde :

La foire de Valprionde du 11 janvier, qui se tient au Moulin-Besson, a été très-belle cette année. Il y avait une grande quantité de bœufs d'attelage, quelques belles paires de bœufs gras, mais il s'est fait peu d'affaires sur ces derniers ; les bœufs d'attelage se sont vendus à des prix assez fermes, 800 et 900 francs, c'était le prix courant. Il y avait de beaux cochons gras ; les marchands étrangers en gros étaient venus en foule, il y en avait d'Agen ; les propriétaires voyant un si grand nombre d'acheteurs, ont cru à une hausse, et se sont montrés un peu plus prétentieux dans leurs prix. Les cochons gras se vendaient à raison de 54 et 55 francs les 50 kilos, poids vif. Peu d'affaires sur les moutons. Toute la volaille a été enlevée en un clin-d'œil.

Le temps quoique un peu froid nous a bien favorisés, car le lendemain Blanche faisait sa première apparition parmi nous, et à l'heure où j'écris ces lignes une épaisse couche de neige couvre le sol, et de gros flocons roulent dans l'espace. Les étrangers se trouvent subitement bloqués dans l'endroit ; mais qu'ils se consolent, nos celliers et nos greniers ne sont pas encore vides, et on a le cœur généreux à Valprionde.

CH. DE LABORIE,
Maire de Valprionde.

On nous écrit de Castelfranc :

La foire de Castelfranc du 10 janvier, s'est rencontrée le même jour que celles de Maunoux et d'Albas, ce qui a empêché une partie des marchands de s'y rendre. Aussi ceux qui sont venus ont fait une bonne recette. Il a été conduit beaucoup de moutons ; les gras ne se sont pas vendus comme d'habitude, car les bouchers ont été retenus par les foires de Maunoux ou

d'Albas. Les pommes de terre se vendaient 4 fr. les 80 kilos, la volaille n'était pas chère ; l'on a vendu du jardinage et des pommes, des œufs, etc.

Nous rappelons à ceux qui ont l'habitude de fréquenter nos foires que la prochaine se tiendra le jeudi gras et que c'est la plus importante de l'année.

H. BLANIÉ.

Un ingénieur de Lille, M. Paul Sée, vient de trouver le moyen de faire marcher les machines à coudre au moyen de l'eau, dans les maisons où il y a des prises d'eau.

Le gros lot de 150,000 fr. du dernier tirage des obligations du canal de Suez vient d'être gagné par M. Vergnole, percepteur du canton ouest de Blois.

CONCOURS HIPPIQUE DE BORDEAUX.

Le concours hippique de Bordeaux qui avait été précédemment fixé du 29 janvier au 6 février prochain vient d'être retardé de quelques jours.

Nouvel ordre journalier des travaux du Concours :

Mercredi, 1^{er} février. — Réception des chevaux.

Mercredi, jeudi, vendredi, 2, 3 et 4 février. — Examen des classes et désignation des prix.

Samedi, 5 février. — Examen des chevaux de selle et des chevaux entiers.

Dimanche, 6 février. — Carrousel militaire.

Lundi, 7 février. — Chevaux sautant des obstacles montés par des officiers et des sous-officiers.

Mardi, 8 février. — Chevaux de toute nationalité et du concours sautant des obstacles.

Mercredi, 9 février. — Exhibition générale et prix de la coupe pour chevaux sautant des obstacles. Clôture du Concours.

Mercredi, à Toulouse, ont été célébrées les noces d'argent de Mgr l'archevêque. Les noces d'argent d'un prélat se célèbrent après 25 ans de prélature.

Près de 500 prêtres étaient accourus de tous les points du diocèse pour rendre leurs hommages à leur chef hiérarchique.

Le soir, vers les sept heures et demie, le clergé et les séminaires se sont réunis dans la cour de l'archevêché pour adresser à Mgr Desprez leurs vœux, leurs souhaits et leurs hommages. L'archevêché et les façades de toutes les églises de Toulouse étaient brillamment illuminées.

Nous apprenons que le portrait en mosaïque de N. S. Père le Pape destiné à la Basilique de Lourdes est arrivé vendredi. Ce chef d'œuvre doit être placé sur le portique, dans la magnifique rosace qui le décore.

On télégraphie de Valence que le Dauphiné est couvert de neige. De divers points des départements nous arrivent les mêmes nouvelles, notamment des départements du Rhône et de la Loire.

Dans le midi, la neige menace de renouveler les perturbations dont le commerce a souffert au commencement du mois de décembre.

A Narbonne et dans les environs la neige tombe abondamment.

La ville de Mende est entièrement bloquée par les neiges. Les courriers ne marchent plus. Les routes sont interceptées de toutes parts. On n'a reçu ni lettres ni journaux depuis trois jours. Nous avons eu hier matin à Cahors, la première neige de l'année.

Depuis le 28 décembre, les jours croissent d'une minute tous les jours, mais seulement le soir ; le soleil se lève bien à la même heure, mais il se couche une minute plus tard. On ne commencera à s'apercevoir que les jours grandissent qu'à la Saint-Antoine, c'est-à-dire le 17 janvier.

M. de Chamard directeur des contributions indirectes à Tulle, vient d'être l'objet d'une tentative d'assassinat, heureusement avortée. C'est avec émotion qu'on lira le récit suivant qui est adressé de Tulle au Journal de Lot-et-Garonne.

Une tentative d'assassinat a eu lieu, le 4 janvier, à Tulle, vers 9 heures 1/2 du soir, sur la

personne de M. Parrical de Chamard, directeur des contributions indirectes.

Ce fonctionnaire fut accosté, au moment où il entrait chez lui, par le sieur B..., receveur des contributions indirectes à Beaulieu, qui lui tira un coup de pistolet à bout portant.

Par un hasard providentiel, la balle est restée logée dans le canon de l'arme, et la victime de cette criminelle tentative n'a eu que le visage brûlé par la poudre.

Quant à l'assassin, il s'est ensuite rendu à l'hôtel du Lion-d'Or, où il était descendu, et a tenté de se suicider en se tirant un coup de pistolet dans l'oreille droite.

La blessure est très grave et sera probablement mortelle.

La justice a immédiatement commencé une instruction.

L'assassin a déclaré, en présence des magistrats, du chef d'escadron et du capitaine de gendarmerie, que son crime avait été prémédité, qu'il était venu de Beaulieu avec l'intention de tuer son chef de service, et qu'il l'avait guetté, pour accomplir ce crime, pendant une partie de la journée.

B... venait d'être mis d'office à la retraite.

Le Journal de Lot-et-Garonne annonce l'arrestation à Agen de nouveaux faux monnayeurs espagnols. C'est grâce à la présence d'esprit et au sang froid d'un de nos concitoyens, M. Aussignac, négociant en épicerie, rue Saint-Gilis, et d'un de ses amis qui se trouvait dans son magasin, que, samedi, soir, la police a été mise sur la trace de cette bande de malfaiteurs.

L'un d'eux s'étant présenté chez M. Aussignac pour acheter une bougie, donna en paiement une pièce fautive de 5 fr. M. Aussignac s'en étant aperçu l'interrogea, lui demanda ses papiers, et pendant qu'avait lieu cet interrogatoire, la personne dont nous avons parlé plus haut courait dans le voisinage chercher le brigadier des sergents de ville. Celui-ci arriva, et voyant qu'il avait à faire à un voleur l'arrêta.

Une fois sous les verrous, l'individu arrêté a fait des révélations qui ont permis de connaître ses complices.

La veille, M. Aussignac avait déjà reçu une pièce en or de dix francs fautive.

Saint-Denis, (Réunion) 10 décembre 1875.

Une épouvantable catastrophe vient de jeter le deuil et la consternation dans notre colonie. Jusqu'ici nous ne connaissions que les dangers provenant des ouragans et les inondations. Nous avons tristement appris que nous avions maintenant à redouter ceux que peuvent causer les bouleversements du sol. Le 26 du mois dernier nous avons éprouvé un cataclysme de cette nature. Un village entier vient de disparaître sous un effondrement de montagne. L'événement s'est produit dans le district de Salazie, à quelques heures de distance de la source thermale. Une partie du pic de Salazie, se brisant avec un des flancs de la montagne, a, dans un rayon de 5 kilomètres d'étendue sur 2 kilomètres de largeur, comblé tout le plateau inférieur qui était habité.

D'après un relevé bien inexact encore, 62 personnes ont été ensevelies sous cette immense projection de terres et de matériaux de toutes sortes, dont la hauteur n'est pas évaluée à moins de 75 à 100 mètres. Il ne reste de la petite colonie créole résidant sur ce plateau que les chefs de deux familles disparues, absents au moment de la catastrophe et une famille qui en a été témoin, et dont la demeure transportée par le mouvement du sol sur une épaisse couche de terrain, a échappé à la destruction. Par suite du même phénomène, des portions de forêts déplacées sont restées debout. On a constaté que d'énormes blocs de pierre avaient été lancés à plus de 2 kilomètres de distance. Un torrent, dont le cours a été obstrué par tous ces débris, fait craindre que les eaux, en s'accumulant, ne joignent au premier sinistre le péril d'une inondation.

Cet événement a vivement ému notre population ; on en avait d'abord attribué la cause à des secousses volcaniques, mais aucune commotion n'a été ressentie nulle part et l'on suppose, avec plus de raison, qu'il faut en faire remonter l'origine aux déboisements insensés dont notre île est le théâtre depuis tant d'années, et qui livrent sans résistance à l'action des pluies et des filtrations souterraines les couches de terre superposées que rien ne consolide plus. Le gouvernement local a chargé une commission scientifique de rechercher les causes de ce cataclysme géologique, dans un pays où tout n'est que superposition de plateaux et de montagnes. C'est le premier acte par lequel M. Faron a inauguré son gouvernement.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du Journal).

SUIVE DE LA CRISE.

Versailles, 11 janvier, soir.

La situation ministérielle quoique sensiblement améliorée par les loyales explications qui ont été données dans le conseil des ministres tenu hier à l'Elysée, n'est pas encore entièrement éclaircie. Si mes informations sont exactes, les explications ont porté hier principalement sur l'incident de la liste sénatoriale de Seine-et-Oise où le nom de M. Léon Say se trouve accolé à ceux de MM. Gilbert-Boucher et Feray et il paraît que là-dessus toute divergence a été écartée. Mais il suffit de lire le *Journal des Débats* de ce matin pour se convaincre que les causes de désaccord sont multiples et portent sur l'ensemble même de la politique de M. le vice-président du conseil en matière électorale. Cette question a été seulement effleurée hier au conseil. Sur la proposition de M. Buffet lui-même, M. Dufaure a été chargé de rédiger un programme électorale. On ne pensait pas que ce programme fût prêt avant deux ou trois jours et c'est pour cela que ce matin encore il n'était pas question de convoquer le conseil. Mais M. Dufaure qui, on le sait, est un travailleur infatigable, avait terminé aujourd'hui à midi son projet et demandait aussitôt que le conseil fut convoqué d'urgence pour l'examiner.

Le conseil s'est donc réuni à 3 heures à l'Elysée, comme hier j'en ignore le résultat. Mais il est évident que de l'issue de la discussion dépendra le sort du cabinet actuel. Si le programme est adopté, MM. Say et Dufaure ne maintiendront pas leur démission qui a été remise samedi soir au Maréchal, et il est probable que, dans ce cas, le cabinet actuel restera tel quel jusqu'à la réunion des nouvelles Chambres. Dans le cas contraire le cabinet subirait sans doute de larges modifications. Tout permet de considérer jusqu'ici la première alternative comme la plus probable.

Versailles, 12 janvier, soir.

Ce matin, la note officielle suivante a été communiquée aux journaux par l'Agence Havas :

« Le conseil des ministres a tenu dans l'après-midi de mardi une séance qui s'est prolongée jusqu'à six heures. »

« Il a discuté les termes d'un programme électorale. »

« Dans une séance qui se tiendra mercredi, à neuf heures et demie du matin, il continuera l'examen de ce programme. »

« On pense qu'à ce conseil une solution que l'on espère favorable au maintien intégral du cabinet, interviendra aux questions actuellement pendantes. »

Pour suivre pas à pas ces graves incidents ou événements, disons que cette note a été considérée par la plupart des journaux comme la preuve d'intentions conciliantes de la part de M. Buffet.

L'Opinion, très-hostile à ce dernier ministre, a publié dans la matinée de mercredi, les détails suivants qui ont été très commentés d'après nos correspondances :

Malgré les prévisions optimistes en faveur dans les cercles politiques, la crise ministérielle se prolonge sans perdre en gravité ce qu'elle gagne en durée.

Seulement, les questions, très nettes, il y a deux jours, commencent à s'embrouiller et à se confondre. Dimanche, le maréchal priait M. Léon Say de lui remettre sa démission, pour cause de désaccord avec M. Buffet.

Mardi, on a délibéré au conseil sur un programme politique et on semble avoir complètement oublié le point de départ du conflit, qui est la démission demandée à M. Léon Say, et remise par lui entre les mains du Président.

Quoi qu'il en soit, voici les faits nouveaux qu'il importe de noter.

Lundi, à l'issue du conseil des ministres, il a été convenu d'une façon générale que pour rendre au cabinet une apparence d'homogénéité, on rédigerait

un programme électorale, qui serait livré à la publicité avec la signature de tous les ministres.

M. Dufaure, auquel M. Buffet et ses amis affectent de témoigner la plus grande déférence, avait été engagé à préparer ce programme. Le garde des sceaux se mit à l'œuvre dans la soirée, et soumettait, mardi matin, son travail à son collègue et ami, M. Léon Say, qui en approuvait expressément les termes et se déclarait prêt à le signer.

A la vérité, ces deux ministres ne se dissimulaient pas que cette rédaction ne constituait pas un ultimatum, et ils s'attendaient à voir M. Buffet leur demander des atténuations. Ils étaient prêts à quelques sacrifices prévus, mais parfaitement décidés à maintenir avec fermeté l'esprit, sinon la lettre de leur programme.

De son côté M. Buffet avait rédigé un projet de note. Le conseil dans la séance tenue mardi, à trois heures de l'après-midi, a été saisi de ces deux rédactions. Un débat des plus longs s'est engagé.

M. le ministre de l'intérieur, dans un discours qui n'a pas duré moins d'une heure, a exposé de rechef sa grande théorie de l'Union conservatrice, et ce avec une telle insistance, que M. Dufaure a manifesté son impatience en demandant ironiquement à son collègue ce que c'était que l'Union conservatrice, et quelles gens en faisaient partie.

M. Buffet a défini de son mieux sa chimère et déclaré que l'Union conservatrice était ouverte même aux républicains qui accepteraient ses doctrines. « Ce qui revient à dire, a interrompu un ministre, que vous accueillez tout républicain qui cesse de » l'être. »

Cette véritable conférence sur les mérites de l'Union conservatrice n'a été interrompue que par l'heure. On s'est séparé sur le tard sans avoir rien conclu, rien accepté, rien repoussé et, après avoir décidé qu'on se réunirait mercredi, à neuf heures du matin.

L'impression était que M. Buffet ne sachant comment sortir du mauvais pas où il s'est engagé, demanderait à ses collègues de renoncer à toute manifestation collective et de revenir au statu quo d'avant la démission de M. Léon Say.

On disait, d'autre part, que M. Dufaure, malgré sa modération ne consentirait pas à laisser les choses en l'état et qu'il ne saurait admettre qu'après avoir demandé sa démission à M. Léon Say, on put prier ce dernier de reprendre son portefeuille sans lui accorder la moindre satisfaction.

Que d'ailleurs le statu quo avait ce grave inconvénient de donner au gouvernement une attitude louche, équivoque, et que puisqu'on avait jugé opportun de provoquer une crise, il était nécessaire que cette crise eût, aux yeux du pays, une solution nette, soit dans un sens soit dans l'autre.

Le Conseil des ministres de mercredi n'a abouti à rien de définitif, et divers bruits absurdes ont circulé dans Paris parmi les pessimistes qui ne rêvent que difficultés et complications.

Hier soir, on a appris une résolution importante dont l'effet a été favorable. Elle est annoncée en ces termes par le *Journal de Paris* :

La Crise ministérielle.

Proclamation du Maréchal-Président au Peuple français.

Le Conseil des ministres s'est réuni à neuf heures et demie.

Il s'est séparé à midi.

L'accord s'est fait sur la plupart des questions.

Tous les ministres restent à leur poste, au moins quant à présent.

Toutefois la démission de M. Léon Say n'est pas encore officiellement retirée.

Demain matin paraîtra, au *Journal officiel*, une proclamation du maréchal de Mac-Mahon, président de la République française, au Peuple français.

Cette proclamation est contre-signée par M. Buffet, vice-président du conseil, ministre de l'intérieur.

Elle est approuvée par le cabinet.

Elle ne touche qu'aux questions sur lesquelles l'accord s'est établi.

Les autres questions, d'un commun accord, sont réservées.

Dépêches

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, le 13 janvier, 4 h. 30, du soir.

La proclamation du maréchal de Mac-Mahon publiée par le *Journal officiel* a produit une vive sensation.

Tous les journaux de ce matin, annoncent cette publication, mais n'en connaissent pas le texte.

Paris-Journal dit que cette proclamation était inutile.

Diverses feuilles de gauche reprochent à M. Buffet de découvrir le Maréchal-Président.

Les feuilles conservatrices paraîtront seulement ce soir.

M. Léon Say fait annoncer par le *Journal des Débats*, qu'il maintient son nom sur la liste des candidats de la gauche modérée au Sénat dans la Seine-et-Oise.

Le bruit de la convocation extraordinaire de la Commission de permanence et de la convocation ultérieure de l'Assemblée n'obtiennent pas crédit, et sont colportés seulement par les pessimistes.

A cette heure le conseil des ministres est réuni à l'Elysée.

Dernière Heure.

Paris, 13 janvier, 4 h. 10 m. s.

On assure que l'accord s'est établi dans le conseil des ministres tenu ce matin.

Toute modification ministérielle paraît conjurée.

Nouveau conseil du cabinet aura lieu seulement lundi suivant rumeurs accréditées.

Bourse de Paris

Paris, 13 janvier 1876.

Rente 3 p. %	65.97
— 4 1/2 p. %	96.10
— 5 p. %	101.82 1/2

Bulletin bibliographique

REVUE DE FRANCE.

Sommaire du numéro du 31 décembre 1875.

Nourrisson (de l'Institut). — Bailly.

J. de Lubac. — La Question de l'homme tertiaire (fin).

Alfred Michiels. — Le Pintre Gérard de Lairese.

Baron Ernoul. — Le Caucase, la Perse et la Turquie d'Asie, d'après la relation du baron de Thielmann (fin).

L. Léouzon-Leduc. — La Femme chez les anciens peuples de la Scandinavie et de la Finlande (fin).

Victor Tissot. — Munich et les Munichois (suite), la Question religieuse, les Eglises, les Fêtes.

Léon Beausart. — La Politique et la Religion dans l'Amérique méridionale.

Louis Collas. — La Russie actuelle d'après les documents les plus récents.

Jacques Valslerres. — La Conquête de nos plus mauvaises terres. — Culture de la Truffe.

A. L. — Toute l'Angleterre pour 1/2 shilling.

A. Didier. — Le Commerce du tabac dans les Pays-Bas.

Auguste Descauriel. — Le Calendrier républicain.

Notes en marge de l'Histoire de France.

F. K. — L'affaire Sonzogno-Luciani.

Henri d'Ideville. — Une visite au maréchal Canrobert.

Henri Cantel. — Le docteur Sphinx. — Nouvelle.

— Une étrange histoire. — Nouvelle traduite de anglais, par D.-H. Révoil.

Chronique du mois. — Théâtres, par L. Enault.

Virginie Déjazet. — Petite pluie — Regina Sarpi — Macbeth.

Musique, par Octave Mercier.

Nouvelles des Arts, par A. V.

Sciences, par Jean l'Ermite.

Notes d'un ingénieur, par P. Maigne.

Finances, par G. C.

Notices bibliographiques.

La Presse française et étrangère, par P. B.

Chronique politique, par Louis Teste.

Bureaux : 3, rue de la Feuillade, Paris.

Le crédit musical et littéraire.

« L'ennui est inconnu à ceux qui savent s'occuper par la lecture », a dit quelque part Fénelon. — « Sans la lecture, le plus beau naturel est ordinairement sec et stérile », ajoute Saint-Evremond. — Quant à Voltaire il déclare bien haut que « la lecture agrandit l'âme »

Or, il s'est trouvé, dans ce siècle hardi, un éditeur téméraire qui, prenant à la lettre le mot de Voltaire, a tenté d'en généraliser l'application.

Cet éditeur, dont le nom est aujourd'hui si répandu, c'est M. Abel Pilon, et vous connaissez, à Paris, ce petit hôtel Renaissance du n° 33 de la rue de Fleury, où il a installé cette maison de librairie.

Posséder certains ouvrages d'un prix élevé, c'était, naguère encore, le privilège à peu près exclusif des hautes classes de la société. Grâce

à M. Pilon, chacun peut, aujourd'hui, acquérir les publications les plus coûteuses, posséder ces beaux et bons livres qui, comme le disait Rivarol, « font la gloire de chaque nation particulière, et qui composent ensemble la bibliothèque du genre humain. »

Par une ingénieuse combinaison, M. Pilon a élevé son commerce de librairie à la hauteur d'une véritable institution d'utilité publique ; par une organisation intelligente du crédit, il a créé de nouvelles couches d'admirateurs à nos grands écrivains, de nouveaux lecteurs pour ces collections historiques, pour ces vastes encyclopédies, pour ces dictionnaires où le savoir humain s'est pour ainsi dire concentré. En cela, M. Pilon a été un puissant vulgarisateur.

Comment a-t-il atteint son but ? Comment est-il parvenu à concilier les exigences commerciales et les visées d'une philanthropie éclairée ? C'est là son secret. Nous savons seulement que la maison Abel Pilon donne à tous ses clients un crédit tel, que toute acquisition de livres, à quelque chiffre qu'elle s'élève, est devenue la chose du monde la plus aisée.

Qu'on en juge.

Ouvrons le catalogue, celui qui comprend les ouvrages de littérature, de science, d'histoire, les relations de voyages aussi bien que celui qui renferme les œuvres musicales, depuis les simples méthodes et les morceaux détachés jusqu'aux partitions des maîtres et aux collections d'opéras. Les ouvrages sont vendus le même prix que chez les éditeurs de Paris.

Toute demande jusqu'à 100 francs est payable seulement 5 francs par mois ; au-dessus de cette somme, le paiement est divisé en vingt mois. On voit qu'il devient alors facile de se rendre immédiatement propriétaire d'une belle bibliothèque littéraire ou musicale, sans qu'on s'aperçoive sensiblement du paiement de ces ouvrages.

Le catalogue général de la maison Abel Pilon renferme, outre ses publications, tous les ouvrages des principaux éditeurs de Paris.

Aux amateurs de musique et aux artistes, la même librairie offre des ressources non moins précieuses, et nous nous hâtons de dire qu'en cette branche à part, la tentative d'application du crédit n'avait encore été osée par personne. Le catalogue spécial de musique contient toute les publications des principaux éditeurs de Paris, notamment de Brandus, Choudens, Colombier, Escudier, Girard, Girod, Goumas, Grus, Heuzel, Leduc, Lemoine, Richault, Schönmberger, Wild, etc c'est-à-dire toutes les œuvres des maîtres : Mozart, Weber, Rossini, Auber, Beethoven, etc.

Pour conclure, nous dirons que la tentative de M. Abel Pilon est de celles qui méritent de fixer l'attention des hommes de progrès. Vingt années de succès ont prouvé qu'elle était à la fois utile et pratique. Que ceux qui veulent la diffusion des lumières par le « développement de l'instruction » lui continuent leurs encouragements : quant aux nôtres, ils ne lui manqueront jamais.

L'EXPLORATEUR

Géographique et Commercial.

Sommaire du numéro du 5 janvier 1876. — Convention télégraphique. — M. Bonnat chez les Achantis, mœurs et coutumes (suite). — L'Algérie : Rapport de M. le général Chanzy, gouverneur général, au conseil supérieur du gouvernement (suite). — Congrès international des sciences géographiques, session de 1875, à Paris, au Palais de l'Industrie. — L'expédition scientifique néerlandaise à Sumatra. — Rapport sur le projet de M. Brau de Saint-Pol-Lias. — L'expédition de M. Largeau à Ghadamès et les plantations de coton dans l'oasis de Touggourt. — Informations : La guerre des Achantis et des Djuabins : Abyssinie : exploration de l'intérieur de l'Afrique ; Palestine : le Tong-king ; les îles Samoa ou des Navigateurs ; l'émigration contemporaine ; Pérou ; les forêts des Etats-Unis ; les arbres de pierre et les arbres géants à l'exposition de Philadelphie ; Accidents maritimes ; la race slave ; Asie centrale ; la librairie en Angleterre ; accroissement rapide de la population de quelques villes ; exposition de Philadelphie ; Terre-Neuve ; commerce extérieur de la Russie ; mouvement du canal de Suez. — Bulletin économique des deux mondes : Portugal — Mouvement de la navigation.

Bureaux, 24 et 26, passage Colbert, Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

CONFÉDÉRATION SUISSE EMPRUNT 5% DU VALAIS

Par décision du Grand-Conseil
en date du 2 juin 1875,

ÉMISSION

DE

4,338 Obligations de 1,000 fr.

rapportant annuellement, 50 francs, nets de tout impôt, payables en or, à raison de 25 fr. le 15 janvier, et de 25 fr. le 15 juillet de chaque année, et amortissables par tirages annuels, en cinquante années (le premier tirage aura lieu le 15 avril 1877).

Ces 4,338 obligations sont émises au taux de.....fr. 932.50
Elles pourront être divisées en coupures de 500 fr. émises à.....fr. 466.25

Les versements se feront :

	Pour l'obligation de 1,000 francs.	Pour la coupure de 500 francs.
En souscrivant.....fr.	50 »	25 »
A la répartition.....	200 »	100 »
Le 15 avril 1876.....	200 »	100 »
Le 15 juillet 1876.....	200 »	100 »
Le 15 octobre 1876.....	200 »	100 »
Le 15 décembre 1876.....	82.50	41.25
	932.50	466.25

Les souscripteurs qui n'opéreront pas leurs versements aux dates ci-dessus indiquées seront passibles d'un intérêt de 6 0/0, sans préjudice du droit que se réserve l'emprunteur de faire vendre les titres en retard de versements, aux risques et périls des souscripteurs.

Pour les souscripteurs qui se libéreront à la

souscription, l'obligation ressortira, avec la bonification d'intérêts et la déduction du coupon :

Pour le titre de 1,000 fr. Pour le titre de 500 fr.
898 fr. 30 449 fr. 15

Sans tenir compte de la prime de remboursement, le placement ressort à 5.550/0; il ressort à 6 0/0, prime de remboursement comprise.

Le conseil d'Etat a, par traité, affecté spécialement et par privilège à la garantie du service des intérêts et de l'amortissement des obligations, qui se montera annuellement à 237.700 fr. :
1° Un million de créances hypothécaires, dont le revenu n'est pas au-dessous de 5 0/0;
2° le produit de la régie des sels, dont le produit net est d'environ 200,000 fr.; et complétement, et nécessairement, les autres ressources de son budget.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les 14 et 15 Janvier 1876

de 10 heures du matin à 6 heures du soir

A Sion (Valais), à la Caisse de l'Etat;

A Berne à la Banque fédérale;

A Saint-Gall, Zurich, Lucerne,

Bale, Chaux-de-Fonds, Lausanne et Genève, à la Succursale de la Banque fédérale.

A Paris, chez MM. J. Vidal et Co, 16, rue du Quatre-Septembre.

(Déclaration faite au Timbre le 31 décembre 1875)

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 9,342 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralyse, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :
» Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalesscière du Barry.
» L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalesscière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil.; 7 fr.; 12 kil.

60 fr. — les Biscuits de Revalesscière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalesscière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinet, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose, d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeûner est **Racahout** des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par **Delangrenier**, rue Richelieu, 96, Paris. (Se défier des contrefaçons.) Dépôt dans chaque ville.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du **Chocolat** purgatif de **Desbrière**, devront vérifier en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature **Desbrière**.

ACHETEZ VOS MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE

Économie réelle. — Garanties sérieuses.

Boîtes, Gravures, Chiffres et Décorations à votre goût.

Une des plus anciennes et des plus renommées de la fabrication.

Robert Amiel, Ancien Directeur de Maisons de Fabrication.

Gr^{de} Rue, 70, Besançon, seule ville française de production.

Montres publiées par les Églises, Hôtels de Ville, etc.

On demande des repr^s, villes, cantons, etc.

La 8^e livraison de **L'Histoire de France illustrée** de Michelet vient de paraître à la librairie A. Lacroix; le succès de cette splendide publication grandit au fur et à mesure des livraisons. Les gravures dessinées par Vierge sont très artistiques; on y reconnaît la touche d'un maître.

La gravure de cette livraison représente Bruneau lié par les chevaux, par un pied et un bras à la queue d'un cheval indompté.

En un mot, l'œuvre de l'éminent historien est dignement rendue.

Il paraît une livraison le jeudi de chaque semaine.

En vente chez GIRMA, libraire à Cahors.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.



MONTRES
OR ET ARGENT
à
REMONTAIRE
et
ÉCHAPPEMENTS
ANCRE,
LIGNE DROITE
et
A CYLINDRE

HORLOGERIE
LAMELLE, FILS,
RUE DE LA LIBERTÉ
A CAHORS

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux clients que je vais me consacrer plus spécialement aux réparations concernant l'Horlogerie, et les pièces de précision, Chronomètres et autres. J'ose espérer qu'ils seront satisfaits des travaux confiés à mes soins.

CHAINES
OR, ARGENT
et
DOUBLÉ
CHAINES
DEUIL
—
CLEFS OR
ET ARGENT
—
PENDULES
de
PARIS & A CAISSE
—
TOURNE-BROCHES
RÉVEILS
ETC.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinet. Envoi franco du prospectus sur demande.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

1876
CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT



EN VENTE

CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Layton



M. LINON
FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

BIBLIOTHÈQUE des SCIENCES CONTEMPORAINES

publiée avec le concours

DES SAVANTS ET DES LITTÉRATEURS LES PLUS DISTINGUÉS

Par la librairie C. REINWALD et Co, 15, rue des Saints-Pères

La Bibliothèque des sciences contemporaines se publie par volumes in-12, format anglais.

Les deux premiers volumes de cette Bibliothèque viennent de paraître et contiennent :

LA BIOLOGIE

PAR LE DOCTEUR CH. LETOURNEAU

1 volume in-12 de 566 pages, avec 142 gravures sur bois.

Prix broché, 4 fr. 50; relié toile anglaise, 5 fr.

LA LINGUISTIQUE

PAR M. ABEL NOVELACQUE.

1 vol. in-12 de 378 p. — Broché, 3 fr. 50; relié toile angl., 4 fr.

Le volume III contenant **L'ANTHROPOLOGIE**, par le Dr P. TOPINARD, de près de 600 pages avec de nombreuses gravures sur bois, paraîtra vers le 15 décembre, et ont prix sera de 5 fr. broché et 5 fr. 75 c. relié toile.

FLEURS ARTIFICIELLES.



FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement
Garnitures d'autel or; Frange or et argent;
Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale
préparée au bismuth,
par conséquent d'une action salutaire
sur la peau.

Elle est adhérente et invisible,
aussi donne-t-elle au teint une
fraîcheur naturelle.

CA. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse
la douceur et les préserver
des gercures et autres accidents
provoqués par le froid.
9, rue de la Paix. — Paris.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleury, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré, 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée, 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché, 80 fr.

Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr.

BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 480 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.

MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 360 fr.

MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 418 fr.

LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50

LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 vol. 600 fr.

20 francs par mois.

DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustr. 60 fr.

SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. 37 fr. 50

DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 49 vol. in-8°. 444 fr.

LUNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 402 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 14 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.